

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 février 2013, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Le conseiller M. Denis Vincent ainsi que la directrice générale M^{me} Manon Bernard.

Le siège du district 7 est vacant.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-02-141 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 février 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 7.8 Service de sécurité incendie / Cessation d'emploi
- 18.8 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-181 / Zone I2-128 / Ajout usage / Industrie de prestige
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1275-181 / Zone I2-128 / Ajout usage / Industrie de prestige

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Séance ordinaire du 4 février 2013

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.2 Nomination du maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2013
- 4.3 L'ensemble vocal Les enchanteurs / Spectacle annuel 2013 / Achat de billets

5. GREFFE

- 5.1 Règlement d'emprunt n° 1632 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Pavage et éclairage / Partie de la rue des Sapins et rue des Cerisiers / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.2 Règlement d'emprunt n° 1653 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Pavage, bordures et éclairage / Partie des rues Mozart, Beethoven et Ravel / Rues Strauss, Chopin et Lully / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

6. TRÉSORERIE

6.1 Dépôt de la liste des comptes

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Service de la trésorerie / Attribution de poste / Technicienne - paie

7.2 Service de la trésorerie / Embauche temporaire / Commis aux comptes à payer

7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Caissière / Centre multisports

7.4 Service des travaux publics / Division – Entretien des infrastructures / Unité – Voirie et signalisation / Attribution de poste / Journalier-chauffeur

7.5 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Trois (3) journaliers

7.6 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Deux (2) journaliers

7.7 Service des communications / Embauche à titre régulier / Chargée de communications

7.8 Service de sécurité incendie / Cessation d'emploi

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

10.1 Comité consultatif de la culture / Réunion du 18 octobre 2012

10.2 Subventions aux organismes culturels pour l'année 2013

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Subventions aux organismes sociaux, communautaires et sportifs pour l'année 2013

11.2 Aide financière aux organismes sportifs 2013 – volet subventions aux participants

12. PROTECTION PUBLIQUE

12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1651.1 / Fourniture d'un camion échelle-pompe 100 pieds / Règlement n° 1651

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat regroupé de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2013

13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-10 / Fourniture de tables de réception et chariots de rangement

13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-15 / Location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses

13.4 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-33 / Fourniture de services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières

13.6 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-11 / Services de marquage sur chaussée

13.7 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-03 / Coupe de gazon des parcs et espaces verts

14. EAUX

14.1 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels – architecture / Mise à niveau de l'usine d'épuration / Règlement n° 1605

15. SERVICES TECHNIQUES

15.1 Ordres de changement n°s 4 et 5 / Pavage et bordures / Rue Henry-Ford / Règlement n° 1431

16. URBANISME

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1270-43 / Modification / Affectation du sol / Lot 3 743 808 / Secteur Marier et de Tonnancour
- 18.2 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-174 / Abrogation de zones / Repositionnement de limites de zones / Modification de grilles des usages et normes / Zones visées : P1-615, P1-656, H1-622, H1-623, H1-624, H1-626, H1-653, H1-664 et H3-657 / Secteur des rues Marier et des Tilleuls
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1275-174 / Abrogation de zones / Repositionnement de limites de zones / Modification de grilles des usages et normes / Zones visées : P1-615, P1-656, H1-622, H1-623, H1-624, H1-626, H1-653, H1-664 et H3-657 / Secteur des rues Marier et des Tilleuls
- 18.4 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-179 / Zone I2-646 / Ajout usage / Commerce de détail de bois et de matériaux de construction / Secteur de la rue Rodolphe-Besner et de la route Harwood
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1275-179 / Zone I2-646 / Ajout usage / Commerce de détail de bois et de matériaux de construction / Secteur de la rue Rodolphe-Besner et de la route Harwood
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1652 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie des rues Maurice-Richard, Jean-Béliveau, Toe-Blake et Jacques-Plante
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1663 / Modification / Entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île
- 18.8 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-181 / Zone I2-128 / Ajout usage / Industrie de prestige / Secteur des rues F.-X.-Tessier et Marie-Curie
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1275-181 / Zone I2-128 / Ajout usage / Industrie de prestige / Secteur des rues F.-X.-Tessier et Marie-Curie

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Contrat individuel de travail / Directrice générale
- 19.2 Contrat individuel de travail / Directeur général adjoint / Modification

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

13-02-142 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

13-02-143 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-02-144 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Paul Dumoulin soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2013.

« ADOPTÉE »

13-02-145 L'ENSEMBLE VOCAL LES ENCHANTEURS / SPECTACLE ANNUEL 2013 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à une des représentations du concert annuel de l'ensemble vocal Les enchanteurs;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de vingt-cinq dollars (25 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour un des concerts de l'ensemble vocal Les enchanteurs qui se tiendront les 22, 23 et 24 mars 2013;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-146 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1632 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PAVAGE ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DE LA RUE DES SAPINS ET RUE DES CERISIERS / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 18 février 2013, de 9 h à 19 h, pour le Règlement n° 1632 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue des Sapins et la rue des Cerisiers en décrétant un emprunt de cinq cent cinquante-cinq mille dollars (555 000 \$) à ces fins ».

13-02-147 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1653 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES MOZART, BEETHOVEN ET RAVEL / RUES STRAUSS, CHOPIN ET LULLY / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 18 février 2013, de 9 h à 19 h, pour le Règlement n° 1653 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues Mozart, Beethoven, Ravel ainsi que les rues Strauss, Chopin et Lully en décrétant un emprunt de deux millions soixante-huit mille dollars (2 068 000 \$) à ces fins ».

13-02-148 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 25 janvier 2013 totalisant un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-seize cents (3 290 870,96 \$).

13-02-149 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / ATTRIBUTION DE POSTE / TECHNICIENNE - PAIE

CONSIDÉRANT le désistement de M^{me} Audrey Houde au poste régulier de technicienne - paie en date du 15 janvier 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 16 janvier 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville attribue le poste régulier de technicienne - paie à M^{me} Anne Dupont, commis aux comptes à payer temporaire, dès le départ à la retraite de la titulaire actuelle du poste;

QUE M^{me} Dupont bénéficiera d'une période d'entraînement à la tâche, et ce, à compter du 28 janvier 2013;

QUE durant cette période d'entraînement, M^{me} Dupont sera payée au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs à titre de technicienne - paie pour toutes les heures effectivement travaillées dans cette fonction, lesquelles seront considérées pour la période d'essai prévue à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Dupont devra compléter une période d'essai correspondant à neuf cent dix heures (910 h) à titre de technicienne - paie, soit l'équivalent de six (6) mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

Le tout conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Dupont;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-150 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / COMMIS AUX COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 31 janvier 2013 par M. Stéphane Dupont, chef de division - Comptabilité et budget;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Louise Desmarais au poste de commis aux comptes à payer au sein du Service de la trésorerie, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-151

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / CAISSIÈRE / CENTRE MULTISPORTS

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 28 janvier 2013 par M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Catherine Leduc à titre de caissière pour les activités libres offertes au Centre multisports, et ce, à compter du 28 janvier 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-152

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DIVISION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES / UNITÉ – VOIRIE ET SIGNALISATION / ATTRIBUTION DE POSTE / JOURNALIER-CHAUFFEUR

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de journalier-chauffeur au sein de l'unité – Voirie et signalisation le 22 janvier 2013;

CONSIDÉRANT qu'actuellement certains journaliers reçoivent le salaire attribué aux journaliers-chauffeurs, et ce, en raison des modalités inhérentes à la restructuration administrative du Service des travaux publics en 2009, lesquelles prévoyaient notamment cette condition salariale;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties patronale–syndicale dans le cadre du Comité de relations de travail du 13 décembre 2012 à l'effet d'octroyer le poste régulier de journalier-chauffeur à un salarié col bleu qui reçoit déjà le salaire déterminé pour ce poste;

CONSIDÉRANT que M. Denis Laplante, journalier au sein de l'unité - Voirie et signalisation a soumis sa candidature et qu'il rencontre les conditions prévues au paragraphe précédent;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 6 février 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste de journalier-chauffeur au sein de l'unité – Voirie et signalisation de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics à M. Denis Laplante, et ce, à compter du 19 février 2013, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE compte tenu des circonstances, aucune période d'essai n'est requise et que la Ville accepte de confirmer immédiatement M. Laplante dans son poste de journalier-chauffeur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-153 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES / TROIS (3) JOURNALIERS

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées le 5 février 2013 par M. Olivier Van Neste, directeur par intérim du Service des travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de MM. Olivier Mayrand-Flamand et Marc-André Lecompte à titre de journaliers temporaires au sein du Service des travaux publics pour la période comprise entre le 9 janvier 2013 et le 11 janvier 2013;

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Bruce Beauchesne à titre de journalier temporaire au sein du Service des travaux publics pour la période comprise entre le 10 janvier et le 11 janvier 2013;

Et ce, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus temporaires (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-154 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES / DEUX (2) JOURNALIERS

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées le 5 février 2013 par M. Olivier Van Neste, directeur par intérim du Service des travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Simon Labrecque à titre de journalier temporaire au sein du Service des travaux publics à compter du 19 décembre 2012;

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Philippe-Alexandre Joly à titre de journalier temporaire au sein du Service des travaux publics à compter du 9 janvier 2013;

Et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus temporaires (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-155 SERVICE DES COMMUNICATIONS / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / CHARGÉE DE COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 5 février 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Rachel Tremblay au poste régulier temps plein de chargée de communications au sein du Service des communications, et ce, rétroactivement au 4 février 2013, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Tremblay doit compléter une période d'essai de six (6) mois prenant fin le 4 août 2013 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE M^{me} Tremblay doit compléter, dans un délai de trois (3) ans, son baccalauréat en communications; il est entendu que les frais inhérents à ses études sont entièrement à sa charge, et ce, selon les dispositions de l'annexe « G » - Énoncé de formation et de perfectionnement incluse à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Tremblay;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-156 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / CESSATION D'EMPLOI

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-893;

CONSIDÉRANT la période de probation prévue à ladite résolution;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations de M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 12 février 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général adjoint, en date du 12 février 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin à l'emploi de M. Richard Laporte, chef de division – Opérations, et ce, à compter de 17 h le 18 février 2013 en raison de sa période de probation non concluante;

QU'il est entendu que le Service de la trésorerie soit instruit de verser à M. Laporte toutes les sommes qui lui sont dues, incluant l'indemnité de préavis de cessation d'emploi prévue à la *Loi sur les normes du travail*;

QUE la Ville autorise le directeur général adjoint, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général adjoint, le directeur du Service de sécurité incendie, le trésorier ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant;

ET QU'il est entendu que M. Laporte n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion à compter de l'adoption de la présente.

« ADOPTÉE »

13-02-157 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2012

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif de la culture le 18 octobre 2012.

« ADOPTÉE »

13-02-158

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT la recommandation CCC-12-10-412 formulée par le Comité consultatif de la culture lors de sa rencontre tenue le 18 octobre 2012;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes culturels qui contribuent à la vitalité et au rayonnement culturel de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2013, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

- *Centre d'histoire La Presqu'île*, la somme de seize mille dollars (16 000 \$);
- *Chœur Chants de coton*, la somme de deux mille dollars (2 000 \$);
- *Chœur classique Vaudreuil-Soulanges*, la somme de quatre mille dollars (4 000 \$);
- *Ciné-Club La Boîte lumineuse*, la somme de sept mille dollars (7 000 \$);
- *Club photo Vaudreuil-Dorion*, la somme de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$);
- *Ensemble vocal Les enchanteurs*, la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);
- *Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil*, la somme de trente-huit mille dollars (38 000 \$);
- *Fondation de la Maison Trestler*, la somme de soixante-cinq mille dollars (65 000 \$);
- *Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc*, la somme de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$);
- *Musée régional de Vaudreuil-Soulanges*, la somme de soixante mille dollars (60 000 \$);
- *Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal*, la somme de huit mille dollars (8 000 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-159

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES SOCIAUX, COMMUNAUTAIRES ET SPORTIFS POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT le rôle et l'importance des partenaires associatifs dans l'offre de soutien d'organisation et de production d'activités et d'événements au profit des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes sociaux, communautaires et sportifs de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2013, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

Organismes sociaux

- *Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.)*, la somme de deux mille dollars (2 000 \$);
- *Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion*, la somme de quinze mille dollars (15 000 \$);
- *Association Animation jeunesse Vaudreuil*, la somme de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$);
- *La Relâche*, la somme de deux mille dollars (2 000 \$);
- *Fondation Richelieu des Trois-Lacs*, la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Repas partagés Vaudreuil-Dorion*, la somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$);
- *Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil (carrefour de l'Espoir)*, la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);

Organisme communautaire

- *Club des Aînés associés de Vaudreuil-Dorion*, la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);

Organismes sportifs

- *Association de balle molle mineure La Presqu'Île*, la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Association de baseball La Presqu'Île*, la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Les skieurs de l'Île*, la somme de cinq cents dollars (500 \$);
- *Football Les Patriotes*, la somme de deux mille dollars (2 000 \$);
- *Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil (partenariat)*, la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);
- *Club de plongeon Vaudreuil-Dorion*, la somme de mille dollars (1 000 \$);

Événements spéciaux

- *Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion)*, la somme de trente-trois mille dollars (33 000 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-160

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SPORTIFS 2013 – VOLET SUBVENTIONS AUX PARTICIPANTS

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite favoriser et encourager l'activité physique auprès des jeunes de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite aider les familles de Vaudreuil-Dorion en participant à la réduction du coût d'inscription aux activités de certains organismes sportifs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde une aide financière aux organismes sportifs énumérés ci-dessous afin de réduire le tarif d'inscription de 25 % à 50 % jusqu'à concurrence de deux cent cinquante dollars (250 \$) par enfant :

Organismes	Saisons
Baseball mineur	Été
Balle-molle féminine	Été
Football Les Patriotes	Été – automne
Soccer FC Trois-Lacs	Été
Club de tennis	Été
Club athlétisme	Annuel
Tri-o-lacs	Annuel
Club de badminton Bad Club	Printemps – automne – hiver
Club de volleyball Citadins	Printemps – automne – hiver
Club de plongeon	Printemps – automne – hiver
Club de natation les Citadins (civil)	Printemps – automne – hiver
Kinball sud-ouest	Printemps – automne – hiver
Club de gymnastique Gymini	Printemps – automne – hiver
Ringette les 4 Cités	Automne – hiver

Organismes (suite)	Saisons (suite)
Hockey mineur	Automne – hiver
Club de patinage artistique	Automne – hiver
Club de patinage de vitesse	Automne – hiver

QUE la politique de tarification familiale de la Ville s'applique en supplément à cette aide tout en respectant le montant maximum de deux cent cinquante dollars (250 \$) par enfant en tenant compte des deux (2) aides proposées;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-161 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1651.1 / FOURNITURE D'UN CAMION ÉCHELLE-POMPE 100 PIEDS / RÈGLEMENT N° 1651

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion échelle-pompe 100 pieds, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 11 février 2013 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1651.1;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Thibault et Associés, 2250, rue André-C.-Hamel, Drummondville (Québec), J2C 8B1, pour la fourniture d'un camion échelle-pompe 100 pieds, et ce, pour un montant de neuf cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars et deux cents (965 483,02 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1651.1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1651.

« ADOPTÉE »

13-02-162 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT REGROUPÉ DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et que de ce fait, la Ville accepte que le produit livré sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce(s) document(s) à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants et que le taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

« ADOPTÉE »

13-02-163

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-13-10 /
FOURNITURE DE TABLES DE RÉCEPTION ET CHARIOTS DE RANGEMENT**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture de tables de réception et chariots de rangement, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 14 février 2013 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT que les montants suivants ont été dévoilés lors de l'ouverture des soumissions :

- vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-onze cents (28 698,91 \$) pour la soumission déposée par Industrie JL Mélam (2965-3169 Québec inc.);
- trente-sept mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars et cinquante-huit cents (37 579,58 \$) pour la soumission déposée par Librairie Boyer Ltée;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^o 401-110-13-10;

CONSIDÉRANT que les besoins de la Ville ont été modifiés depuis l'élaboration de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'ajuster à la hausse la quantité d'un de ses items;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Industrie JL Mélam (2965-3169 Québec inc.), 2060, rue Saint-Laurent, Drummondville (Québec), J2B 7B1, pour la fourniture de tables de réception et chariots de rangement, et ce, pour un montant ajusté de vingt-neuf mille neuf cent deux dollars et soixante-dix cents (29 902,70 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n^o 401-110-13-10;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-164

**PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-15 /
LOCATION DE TRACTEURS AVEC OPÉRATEUR (CODE 0660) ÉQUIPÉS DE
FAUCHEUSES**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses adjudgé par la résolution 12-05-453 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n°401-110-12-15 adjudgé à Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses, et ce, pour une année additionnelle, soit l'année 2013;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2013 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-165

**PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-33 /
FOURNITURE DE SERVICES DE SCIAGE DE BORDURES ET TROTTOIRS
EN BÉTON POUR ENTRÉES CHARRETIÈRES**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la fourniture de services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières adjudgé par la résolution 12-05-457 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n°401-110-12-33 adjudgé à Construction S.R.B. scc, 760, rue Rossiter, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J3B 8J1, pour la fourniture de services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières, et ce, pour une année additionnelle, soit l'année 2013;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2013 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-166

**PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-11 /
SERVICES DE MARQUAGE SUR CHAUSSÉE**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services de marquage sur chaussée adjudgé par la résolution 12-03-276 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-11 adjudgé à Marquage Multi Lignes (9185-6971 Québec inc.), 700, rue Principale, Rivière-Beaudette (Québec), J0P 1R0, pour les services de marquage sur chaussée, et ce, pour une année additionnelle, soit l'année 2013;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2013 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de marquage sur chaussée pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-167

**PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-03 /
COUPE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la coupe de gazon des parcs et espaces verts adjudgé par la résolution 11-03-240 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2011 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé une première fois pour l'année 2012 par la résolution 12-02-169;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-11-03 adjudgé à Paysagiste Michael C. (9187-4032 Québec inc.), 58, rue Birchview, Dollard-des-Ormeaux (Québec), H9A 2Y4, pour la coupe de gazon des parcs et espaces verts, et ce, pour une année additionnelle, soit l'année 2013;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2013 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la coupe de gazon des parcs et espaces verts pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-168 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS – ARCHITECTURE / MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION / RÈGLEMENT N° 1605

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document *Critères d'évaluation et de pondération pour le document d'appel d'offres de services d'architecture – Mise à niveau de la station d'épuration* préparé par le directeur du Service des eaux, en date du 14 février 2013, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-13-R1605.5 à l'égard de services professionnels d'architecture pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration.

« ADOPTÉE »

13-02-169 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 4 ET 5 / PAVAGE ET BORDURES / RUE HENRY-FORD / RÈGLEMENT N° 1431

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 4 et 5 reliés au projet « Pavage et bordures de la rue Henry-Ford – Règlement n° 1431 » totalisant un montant de dix-huit mille cent soixante et un dollars et cinquante cents (18 161,50 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1431.

« ADOPTÉE »

13-02-170 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-43 / MODIFICATION / AFFECTATION DU SOL / LOT 3 743 808 / SECTEUR MARIER ET DE TONNANCOUR

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 janvier 2013 un projet de règlement portant le n° 1270-43;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 février 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-43 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-43 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation du sol Industrie de prestige (I-P) et Industrie Mixte (I-M) du lot 3 743 808 par une affectation Habitation de moyenne et forte densité (H-MF) ».

« ADOPTÉE »

13-02-171 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-174 / ABROGATION DE ZONES / REPOSITIONNEMENT DE LIMITES DE ZONES / MODIFICATION DE GRILLES DES USAGES ET NORMES / ZONES VISÉES : P1-615, P1-656, H1-622, H1-623, H1-624, H1-626, H1-653, H1-664 ET H3-657 / SECTEUR DES RUES MARIER ET DES TILLEULS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-174 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- d'abroger les zones et grilles des usages et normes P1-615, H1-623 et H1-624
- de repositionner les limites des zones H1-622, H1-626, H1-653, H3-657, P1-656 et H1-664 en fonction du plan directeur des rues projetées, du cours d'eau Dorion et de zones humides
- de modifier la grille des usages et normes des zones H1-626, H1-653 et H1-664 pour réduire la profondeur minimale des lots à 28 mètres »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 mars 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-02-172 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-174 / ABROGATION DE ZONES / REPOSITIONNEMENT DE LIMITES DE ZONES / MODIFICATION DE GRILLES DES USAGES ET NORMES / ZONES VISÉES : P1-615, P1-656, H1-622, H1-623, H1-624, H1-626, H1-653, H1-664 ET H3-657 / SECTEUR DES RUES MARIER ET DES TILLEULS

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- d'abroger les zones et grilles des usages et normes P1-615, H1-623 et H1-624;
- de repositionner les limites des zones H1-622, H1-626, H1-653, H3-657, P1-656 et H1-664 en fonction du plan directeur des rues projetées, du cours d'eau Dorion et de zones humides;
- de modifier la grille des usages et normes des zones H1-626, H1-653 et H1-664 pour réduire la profondeur minimale des lots à 28 mètres.

13-02-173 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-179 / ZONE I2-646 / AJOUT USAGE / COMMERCE DE DÉTAIL DE BOIS ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION / SECTEUR DE LA RUE RODOLPHE-BESNER ET DE LA ROUTE HARWOOD

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-179 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser, dans la zone I2-646, l'usage "(6533) Commerce de détail de bois et de matériaux de construction" »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 mars 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**13-02-174 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-179 / ZONE I2-646 / AJOUT USAGE /
COMMERCE DE DÉTAIL DE BOIS ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION /
SECTEUR DE LA RUE RODOLPHE-BESNER ET DE LA ROUTE HARWOOD**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser, dans la zone I2-646, l'usage « (6533) Commerce de détail de bois et de matériaux de construction ».

**13-02-175 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1652 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES,
TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES MAURICE-RICHARD,
JEAN-BÉLIVEAU, TOE-BLAKE ET JACQUES-PLANTE**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1652 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1652 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Maurice-Richard, Jean-Béliveau, Toe-Blake et Jacques-Plante en décrétant un emprunt d'un million sept cent quatre-vingt-quatorze mille dollars (1 794 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**13-02-176 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1663 / MODIFICATION / ENTENTE PERMETTANT LA
CONSTITUTION DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1663 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1663 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île ».

« ADOPTÉE »

**13-02-177 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-181 / ZONE I2-128 /
AJOUT USAGE / INDUSTRIE DE PRESTIGE / SECTEUR DES RUES F.-X.-TESSIER ET
MARIE-CURIE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-181 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre l'usage Industrie de prestige (I1) dans la zone I2-128 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 mars 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-02-178 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1275-181 / ZONE I2-128 / AJOUT USAGE / INDUSTRIE DE PRESTIGE / SECTEUR DES RUES F.-X.-TESSIER ET MARIE-CURIE

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre l'usage Industrie de prestige (I1) dans la zone I2-128.

13-02-179 CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que le contrat individuel de travail actuel de M^{me} Manon Bernard, directrice générale, prendra fin prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger l'emploi de la directrice générale et de définir les conditions de travail liant les parties;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un nouveau contrat de travail individuel à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et M^{me} Manon Bernard, directrice générale;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-180 CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT / MODIFICATION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au contrat de travail individuel existant de M. Martin Houde, directeur général adjoint;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à la modification du contrat de travail individuel de M. Martin Houde, directeur général adjoint;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-02-181 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

13-02-182 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-02-183

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 15 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier